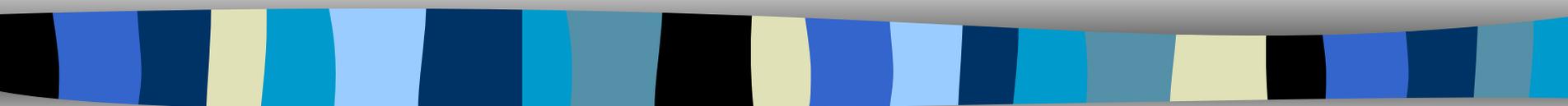
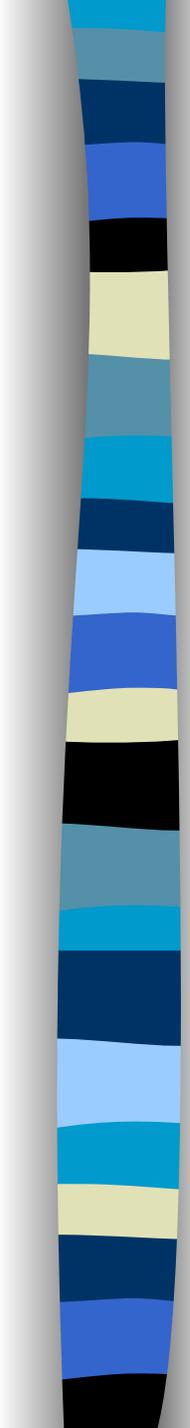


# Synthèse et recommandations

# Atelier de lancement du PDF-Cameroon

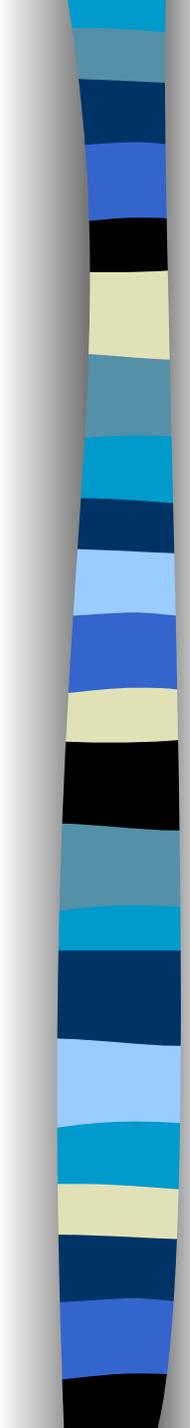


**Synthèses des discussions  
18 octobre 2007**



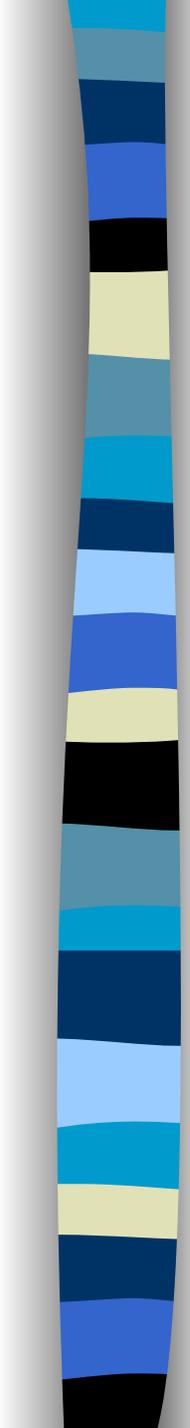
# Points de discussions (1/6)

- Le système doit tenir compte de la **Nomenclature**, y compris les systèmes de projections, adoptée au niveau national.
- Le système doit être **cohérent/compatible** avec les Systèmes d'Information sectoriels/institutionnels existants.
- Le système doit être **compatible** avec d'autres formats de données alphanumériques (Access, Excel, ...) et géographiques (Arcview, ...).



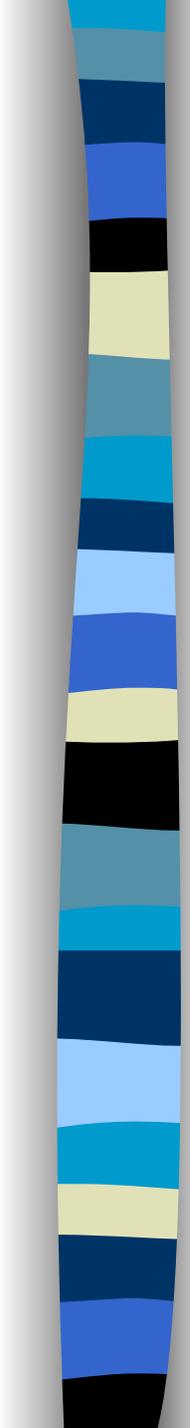
## Points de discussions (2/6)

- Le système doit capitaliser sur les données/outils disponibles chez les membres du GTMN (carte électrique, carte scolaire, carte sanitaire, etc.).
- Les membres sont responsables de la qualité des données concernant leurs secteurs respectifs.
- Le GTMN validera les paramètres technico-économiques dans la zone pilote.



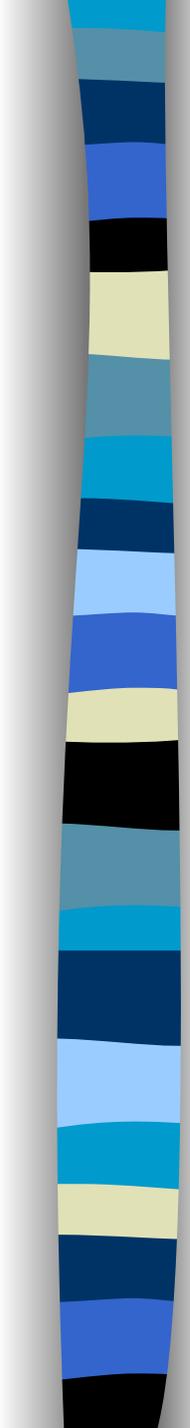
## Points de discussions (3/6)

- L'unité d'électrification c'est le village. Toutes les données doivent être désagrégées à ce niveau pour être exploitables.
- L'unité institutionnelle locale c'est la commune, pour tenir compte du processus de décentralisation.
- Le MINEE est responsable de l'administration de la base de données et de l'hébergement du serveur des données.



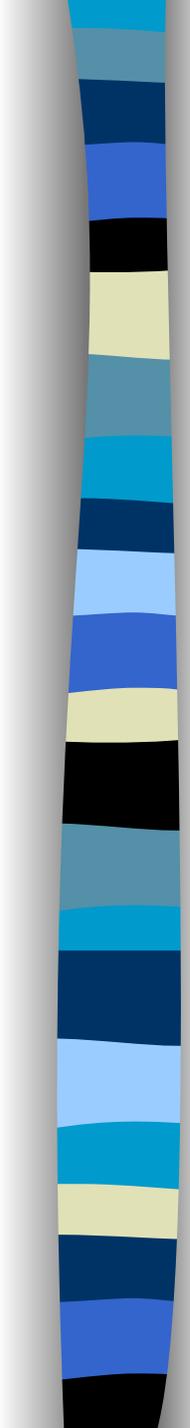
## Points de discussions (4/6)

- Chaque secteur est responsable de son Système d'Information. Le projet ne prévoit pas de moyen à allouer au niveau sectoriel.
- L'atelier doit cependant recommander une **mise à jour annuelle au maximum**, pour les données sectorielles.
- La qualité du **systeme consolidé** dépendra de celle des systemes sectoriels



## Points de discussions (5/6)

- Le projet dans la zone pilote doit permettre d'optimiser la subvention publique pour l'électrification rurale, en maximisant les bénéfices pour la population



# Points de discussions (6/6)

- Le GTMN suggère que le MINEE inscrive dans son budget 2008 une ligne pour lui permettre la mise à jour régulière des données nécessaires à la fiabilité du SIG.
- Le MINEE doit appuyer les membres du GTMN dans la sensibilisation de leurs départements/organismes respectifs pour la mise en place de moyens nécessaires à la mise à jour des données

# Recommendations

